

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Projet "Entreprendre ma Ville" - Subvention en faveur de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'emploi et de la réinsertion des personnes en difficulté, la CPME porte un certain nombre d'actions.

Parmi celles-ci figure « Entreprendre ma Ville », un projet collectif dont l'ambition est de favoriser l'engagement des citoyens - et notamment ceux les plus éloignés des instances de décision - en vue de les reconnecter à leur territoire.

Le dispositif a pour principal objectif de (re)donner confiance aux citoyens en leur capacité à agir, à s'impliquer dans des projets porteurs pour eux comme pour leur ville. Il s'agira également de révéler des vocations entrepreneuriales et/ou associative et de favoriser l'émergence de projets viables et opérationnels.

« Entreprendre ma Ville » donnera une première approche de l'entrepreneuriat et de la vie active à une population qui peut parfois en être éloignée. Le concept permettra de faire émerger des projets et de les accompagner en synergie avec les structures d'accompagnement locales et de financement, telles que France Initiative, les pépinières d'entreprises, les couveuses du territoire...

Tous les citoyens sont concernés, avec en premier lieu les demandeurs d'emploi et les personnes éloignées de l'emploi, mais aussi les retraités, les mères aux foyers, les porteurs de projets, les étudiants et tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur quartier, de leur municipalité ou de leur territoire. Une attention particulière sera accordée aux jeunes relevant des missions locales et aux personnes dépendant des PLIE.

Concrètement, « Entreprendre ma Ville » fonctionnera comme un jeu de simulation à la création de projets à destination des citoyens. Il alliera aspect pédagogique et création de sens.

Chaque jeu se déroulera sur 3 jours et mobilisera 200 participants minimum, soit un quarantaine d'équipes de 4 à 8 personnes. Des conférences seront organisées ainsi qu'une remise de prix et une cinquantaine de professionnels seront présents pour accompagner les participants.

Par ailleurs, un programme de 6 à 10 réunions se déroulera sur 6 mois, avec de nombreux ateliers : intelligence collective, sensibilisation à la création de projets, formation, mixité,...

Pour mener à bien ce projet, la CPME s'appuiera sur une structure pédagogique alliant formation et accompagnement des participants à chaque étape du jeu, en vue de faire émerger une dynamique collaborative et porteuse de lien social.

La CPME prévoit de réaliser 6 éditions de « Entreprendre ma Ville » dans 6 communes du Département (dont 5 sur la métropole et 1 sur le pays d'Arles). Sur la Métropole, les communes les plus mobilisées sont à ce jour Aubagne, La Ciotat, Marseille (mairie des 9e et 10e arrondissements), Aix-en-Provence et Salon de Provence. S'agissant du Pays d'Arles, le choix de la commune est en cours de finalisation.

Le coût de chaque édition est de 60 000 € soit un total de 360 000 € pour les 6, selon la clé de financement prévisionnel suivante :

- Partenariats privés : 162 000 €;
- Département : 60 000 €;
- Métropole : 50 000 €;
- EPCI Pays d'Arles : 10 000 €;
- Communes concernées : 60 000 €;
- Autofinancement : 18 000 €

A ce jour, la Métropole a voté une subvention de 50 000 € les autres financements seront déployés au fur et à mesure de l'organisation des événements d'ici le 31 décembre 2021.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'accorder une subvention de 60 000 € en faveur de la CPME.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL